

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre et de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne:

QUE le premier ministre, monsieur François Legault, dirige la délégation officielle du Québec à la Rencontre du Conseil de la fédération ainsi qu'à la Réunion des premiers ministres qui se tiendront le 13 mars 2020;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le premier ministre, soit composée de:

— Monsieur Martin Koskinen, directeur de cabinet, Cabinet du premier ministre;

— Monsieur Benjamin Bélair, directeur des relations internationales et conseiller du gouvernement en matière de relations intergouvernementales, Cabinet du premier ministre;

— Monsieur Ewan Sauves, attaché de presse, Cabinet du premier ministre;

— Monsieur Mario Lavoie, chef de poste, Bureau du Québec à Ottawa;

— Monsieur Gilbert Charland, secrétaire général associé, secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

— Monsieur Artur J. Pires, secrétaire adjoint, secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

72085

Gouvernement du Québec

Décret 165-2020, 11 mars 2020

CONCERNANT la nomination de membres du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement

ATTENDU QU'en vertu de l'article 196.2 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (chapitre R-12.1) est constitué le Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 196.3 de cette loi le Comité de retraite se compose d'un président et de seize autres membres nommés par le gouvernement, pour un mandat n'excédant pas deux ans, et désignés comme suit:

1^o sept membres représentant les employés visés par le régime de retraite du personnel d'encadrement, nommés après consultation des associations concernées, dont une personne représentant les employés du secteur de la fonction publique nommée après consultation des associations représentant ces employés, deux personnes représentant les employés du secteur de l'éducation nommées après consultation des associations représentant ces employés et quatre personnes représentant les employés du secteur de la santé et des services sociaux, dont une représente les directeurs généraux, une représente les cadres supérieurs et deux représentent les cadres intermédiaires, nommées après consultation des associations représentant le groupe d'employés concerné;

2^o une personne pensionnée du régime de retraite du personnel d'encadrement, nommée après consultation des associations de pensionnés les plus représentatives de ce régime à moins que le gouvernement ne détermine un mode de consultation différent;

3^o huit membres représentant le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 196.8 de cette loi, à l'expiration de leur mandat, les membres du Comité de retraite demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau et toute vacance survenant au cours de la durée d'un mandat est comblée selon le mode de nomination du membre à remplacer;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 196.10 de cette loi les membres du Comité de retraite, autres que le président, ne sont pas rémunérés, mais ils ont toutefois droit, selon les normes fixées par le gouvernement, à une allocation de présence et au remboursement des frais justifiables faits par eux dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE mesdames Isabelle Garneau et Josée Lamontagne ainsi que monsieur François Labbé ont été nommés de nouveau membres du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement par le décret 895-2017 du 6 septembre 2017, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE mesdames Anne Gosselin et Marie-Ève Simoneau ont été nommées membres du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement par le décret 895-2017 du 6 septembre 2017, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE madame Monique D'Amours a été nommée membre du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement par le décret 397-2018 du 28 mars 2018, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE madame Pascale Côté a été nommée membre du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement par le décret 449-2019 du 1^{er} mai 2019, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les consultations requises par la loi ont été effectuées;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement, pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

— représentant les employés du secteur de la fonction publique :

— madame Anne Gosselin, présidente-directrice générale, Alliance des cadres de l'État;

— représentant les employés du secteur de l'éducation :

— madame Josée Lamontagne, directrice générale, Coalition de l'encadrement en matière de retraite et d'assurance (CERA);

— à titre de personne pensionnée du régime de retraite du personnel d'encadrement :

— monsieur François Labbé, conseiller en sélection et mentor en pratique privée;

— représentant le gouvernement :

— madame Isabelle Garneau, conseillère en matière de régimes collectifs, secrétariat du Conseil du trésor;

— madame Marie-Ève Simoneau, cheffe de service des relations du travail du personnel professionnel et de soutien, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement, pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

— représentant le gouvernement :

— madame Michelle Bourgeois, directrice des relations du travail du réseau collégial, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en remplacement de madame Pascale Côté;

— monsieur Benoit Dufresne, directeur des analyses actuarielles et des assurances, secrétariat du Conseil du trésor, en remplacement de madame Monique D'Amours;

QUE les personnes nommées membres du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement par le présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacements des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

72086

Gouvernement du Québec

Décret 166-2020, 11 mars 2020

CONCERNANT une autorisation à la Ville de Montréal de conclure une lettre d'entente de subvention avec le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a été autorisée, par les décrets numéros 351-2017 du 31 mars 2017 et 409-2018 du 28 mars 2018, à conclure des lettres d'entente de subvention avec le gouvernement du Canada, dans le cadre